

**AVIS DE CREATION  
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ",  
code CRPCEN 20004 titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3  
avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

**COMMUNE de SANTA-MARIA-SICHE (Corse du Sud)**

**Date de l'acte : 20 novembre 2024**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Nadine GIRONI-GAMBINI**, Notaire au sein de l'Etude à AJACCIO (Corse du Sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Madame Marie Julia Géromine Diane Joséphine Vanina **D'ORNANO**, en son vivant retraitée, demeurant à PARIS (75005) 3, rue Lagarde. Née à SANTA-MARIA-SICCHE (20190) le 11 septembre 1914. Veuve de Monsieur Guy EMSCHWILLER et non remarié. Décédée à PARIS 13<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT (75013) le 16 avril 2007.

**Dans un ensemble immobilier lieudit Casabianca, dit « A Casa Casabianca », une maison d'habitation élevée par rapport au point le plus bas de deux étages sur rez-de-chaussée et caves avec combles au-dessus:** section C 194 et C 195 pour un total de 03a 47ca.

**Lots de copropriété :** La moitié (1/2) indivise en pleine propriété du lot numéro trois (3) : Au rez-de-jardin, une cave à laquelle on accède par la troisième porte en se situant toujours face à la maison côté route de Sainte Marie/Grosseto, mitoyenne à la deuxième. Et les quotes-parts indéterminées des parties communes générales.

**La moitié (1/2) indivise en pleine propriété du lot numéro six (6) :** Au rez-de-chaussée par rapport à la place du haut, un appartement constituant toute la partie gauche de la maison en se plaçant face à celle-ci côté place du haut, desservi par un couloir dans lequel se trouve une cage d'escalier desservant les étages du dessus. Et les quotes-parts indéterminées des parties communes générales.

**Le sixième (1/6<sup>ème</sup>) indivis en pleine propriété du lot numéro dix (10) :** Une seule grande pièce constituant les combles de ladite maison. Et les quotes-parts indéterminées des parties communes générales.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : [prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr](mailto:prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr).

**Pour Avis  
Maître Nadine GIRONI-GAMBINI  
Notaire**